
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce mardi le 10 novembre 2009, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Borocz, Sylvette Savaria et messieurs les conseillers André Allard, Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Daniel Plouffe, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Jutras, maire, en présence de Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00. Il remercie les personnes présentes dans l'assistance de s'intéresser aux délibérations du conseil et félicite les anciens comme les nouveaux élus avec mention particulière à l'endroit de monsieur Paul Morin.

ASSERMENTATION :

Suite aux élections générales, les membres du conseil prêtent serment.

2009-11-178

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Déclaration des intérêts pécuniaires – Dépôt ;
3. Procès verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 - Adoption ;
4. Procès verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2009 - Adoption ;
5. Affaires découlant du procès verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 ;
6. Comités - Nomination ;

ADMINISTRATION

7. Correspondance ;
8. Plaintes des citoyens ;
9. Mairie et bornes fontaines – Déneigement – Mandat;
10. Règlement de modification n° 249-2 modifiant le règlement n° 249 sur les fausses alarmes et autres objets – Adoption ;

FINANCES

11. Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;

VOIRIE ET AQUEDUC

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12. Composition du comité consultatif d'urbanisme ;
13. Comité consultatif d'urbanisme du 26 octobre 2009 – Procès verbal – Adoption ;
14. Projet de morcellement, lot P-396 – Moisson d'Or –Appui;
15. Environnement – Déchets domestiques dangereux – Fermeture ;

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

16. Schéma de couverture de risques – Réserve d'eau – Installation d'une minuterie ;

LOISIRS ET CULTURE

17. Patinoire – Entretien- saison 2009-2010 - Mandat ;

AUTRE

18. Période de question ;

19. Levée de la séance.

ADOPTÉE

Est ajouté en cours de session :

6.1 Maire suppléant – nomination;

2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT

Conformément à l'article n° 357 de la Loi sur les élections et référendum, les membres du conseil déposent le formulaire de déclaration des intérêts.

2009-11-179

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er OCTOBRE 2009 - ADOPTION

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE

2009-11-180

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2009-

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Borocz appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2009.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE D'OCTOBRE 2009

Le directeur général résume le suivi fait aux séances du 1^{er} et du 20 octobre 2009.

2009-11-181

6. COMITÉS-NOMINATIONS

Sur la proposition de monsieur André Allard appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

DE PROCÉDER aux affectations suivantes :

Comité de voirie : monsieur Ghislain Beauregard ;

Comité d'urbanisme ; madame Éva Borocz et monsieur Bruno Napert,

Comité environnement : monsieur André Allard,

Comité propriétés de la municipalité : monsieur André Allard également désigné représentant de la municipalité pour siéger au comité de la ruralité de la MRC (Pacte rural) ;

Comité culture, patrimoine et bibliothèque : madame Éva Borocz, également désignée représentante de la municipalité pour siéger à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio de la Montérégie ;

Comité des Loisirs : madame Sylvette Savaria ;

Comité transport et transport adapté, monsieur Daniel Plouffe ;

Comité sécurité civile, prévention des incendies, monsieur Daniel Plouffe, également désigné pour siéger au conseil d'administration de la régie de police Richelieu Bas-Saint-Laurent à titre de substitut désigné ;

ADOPTÉE

2009-11-182

6.1 MAIRE SUPPLÉANT -NOMINATION

Sur la proposition de monsieur Ghislain Beaugard appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

DE NOMMER madame Éva Borocz maire suppléant pour une durée de 6 mois.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

7. CORRESPONDANCE

Lettre de monsieur Luc Meunier, CSST, datée du 29 octobre 2009 départageant la responsabilité entre la Commission et le ministère de la Sécurité publique. « ... l'orientation de la CSST ne vise pas le départ de quatre pompiers mais les interventions offensives sécuritaires. »

8. PLAINTES DES CITOYENS

Monsieur le maire informe la population que les plaintes devront désormais être formulées par écrit et portées à l'attention du directeur général. Un dossier non réglé sera acheminé au comité consultatif d'urbanisme et, le cas échéant, au conseil Tout en rappelant que les élus ont un rôle à jouer sur la qualité des services, ils peuvent accompagner les citoyens qui le requièrent dans leurs démarches auprès du directeur général.

2009-11-183

9. MAIRIE ET BORNES FONTAINES, SAISON 2009-2010 -MANDAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans l'édition de l'Oiseau-Mouche parue le 30 octobre 2009 ;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

DE CONFIER à monsieur Luc Jacques le déneigement de la mairie et des bornes fontaines pour la saison 2009-2010 et ;

DE LUI ACCORDER un montant de 1 600 \$ plus taxes à la fin de la saison.

ADOPTÉE

2009-11-184

10. RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 249-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 249 SUR LES FAUSSES ALARMES ET AUTRES OBJETS – ADOPTION ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 septembre 2009 ;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, trois fausses alarmes ont généré des frais de plus de 2 000 \$ à la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réduire le nombre de fausses alarmes et les coûts qu'elles génèrent;

CONSIDÉRANT que le conseil prend les dispositions pour se faire soit introduire des pénalités dès la première fausse alarme et les frais réellement chargés dès la seconde fausse alarme dans la même année civile.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement de modification n° 249-2.

ADOPTÉE

FINANCES

2009-11-185

11. COMPTES PAYÉS ET À PAYER- AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer depuis la séance ordinaire du 1er octobre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria et appuyée par monsieur le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'AUTORISER les paiements figurant sur la liste pour un montant total de 58 768.46\$

ADOPTÉE

VOIRIE ET AQUEDUC

Les sujets en cours ont été discutés à la rubrique no 6

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12. COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ;

Outre les membres du conseil désignés pour siéger sur le CCU, monsieur le maire invite la population à manifester un intérêt pour faire partie du comité à titre de représentant des citoyens.

2009-11-186

13. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2009 - ADOPTION ;

CONSIDÉRANT le dépôt dudit compte rendu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Borocz appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le compte rendu du comité réuni le 26 octobre 2009.

ADOPTÉE

2009-11-187

14. PROJET DE MORCELLEMENT, LOT N° P-396 – MOISSON D'OR – APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE ;

CONSIDÉRANT le projet de morcellement déposé par Moisson d'Or afin de soustraire des opérations commerciales (atelier de réparation, garage) de la propriété affectée à la production agricole;

CONSIDÉRANT que le morcellement est planifié de façon à respecter les normes de lotissement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme réuni le 26 octobre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller André Allard et appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'APPUYER la demande et de recommander fermement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser le lotissement, l'aliénation et l'utilisation non-agricole d'une partie du lot n° P.396 du cadastre de la paroisse de Verchères, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale approximative de 252 m², le tout tel que localisé sur les plans accompagnant la demande.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Bruno Napert déclare ses intérêts et se retire des délibérations et du vote.

2009-11-188

15. ENVIRONNEMENT – DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX - FERMETURE

CONSIDÉRANT l'état des lieux où sont déposés les déchets domestiques dangereux ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'Écocentre Nord qui reçoit et voit au recyclage de ces produits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard appuyée par monsieur le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

DE METTRE FIN, au site de dépôt volontaire de déchets domestiques dangereux sur la propriété de la municipalité.

DE DONNER instructions au directeur général en ce sens.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION INCENDIE

2009-11-189

16.. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES- INSTALLATION D'UNE MINUTERIE – MANDAT

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la programmation des pompes du réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que ces modifications étaient nécessaires suite au bas niveau d'eau observé dans la réserve depuis quelques mois ;

CONSIDÉRANT l'apport d'eau en continue est compensé par la consommation ;

CONSIDÉRANT que, pour éviter la stagnation et la contamination de l'eau d'une réserve remplie à pleine capacité, de façon permanente ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Gimatch datée du 25 octobre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

DE CONFIER à Gimatch Inc. le mandat d'installer une minuterie dans le système de pompage, tel que proposé par cette entreprise, au montant de 465 \$ plus taxes ;

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2009-11-190

17. PATINOIRE – ENTRETIEN, SAISON 2009-2010

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Marc-André Jacques datée du 7 octobre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Allard appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

DE CONFIER à monsieur Marc-André Jacques l'entretien de la patinoire, arrosage et entretien, pour la saison 2009-2010 au montant de 4 400 \$;

DE CONFIER le transport de la neige à monsieur Luc Jacques pour un montant de 1 100 \$ taxes incluses :

D'EFFECTUER ces paiements à la fin de la saison hivernale.

ADOPTÉE

AUTRE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Les questions portent sur l'alternative à la fermeture du dépôt de déchets domestiques dangereux, au projet de fossé mitoyen à l'effet qu'il n'y aurait pas mésentente, le nouveau règlement sur les fausses alarmes, les fuites dans le réseau d'aqueduc (programmation corrigée des pompes) et des lumières de lampadaire brûlées

2009-11-191

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 40.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beauregard
Directeur général
Secrétaire-trésorier